

Conférence générale

GC(50)/18
13 septembre 2006

Distribution générale
Français
Original : Anglais

Cinquantième session ordinaire

Point 21 de l'ordre du jour provisoire
(GC(50)/1)

Capacité et menace nucléaires israéliennes

- Le 8 septembre 2006, le Directeur général a reçu du représentant permanent d'Israël auprès de l'Agence une lettre datée du 8 septembre 2006 concernant le point 21 de l'ordre du jour provisoire de la Conférence générale intitulé 'Capacité et menace nucléaires israéliennes'.
- Conformément à la demande du représentant permanent d'Israël, cette lettre et sa pièce jointe sont reproduites ci-après.

**Texte de la lettre du 8 septembre 2006
du représentant permanent d'Israël**

En référence au document GC(50)/17, en date du 8 septembre 2006, j'ai l'honneur de vous faire part, en pièce jointe, de la position d'Israël concernant la demande d'inscription d'une question intitulée 'Capacité et menace nucléaires israéliennes' à l'ordre du jour de la 50^e session de la Conférence générale.

Je vous prie de bien vouloir distribuer la présente lettre et sa pièce jointe à tous les États Membres de l'AIEA.

(signé) Israel Michaeli
Ambassadeur auprès de l'AIEA

Position d'Israël concernant la demande d'inscription d'une question intitulée 'Capacité et menace nucléaires israéliennes' à l'ordre du jour de la 50^e session de la Conférence générale

L'idée d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine session de la Conférence générale n'est ni justifiée sur le fond ni souhaitable sur le plan pratique. Elle ne répond pas aux préoccupations les plus urgentes en matière de prolifération ni aux questions plus générales de sécurité et ne contribue pas à instaurer un climat favorable à l'examen de problèmes auquel les délibérations de la Conférence générale de l'Agence pourraient apporter une contribution utile.

En outre, l'ordre du jour comporte un autre point concernant l' 'Application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient' sur lequel une résolution a été adoptée par consensus pendant les 14 dernières années. Bien qu'Israël n'ait pas caché ses réserves fondamentales vis-à-vis du libellé et des modalités de cette résolution, par souci d'appuyer le consensus dont elle fait l'objet, il est prêt à appuyer cette résolution, convaincu qu'un Moyen-Orient exempt d'armes de destruction massive et de missiles balistiques pourrait à terme être un complément important aux efforts globaux déployés en faveur de la paix, de la sécurité et de la limitation des armements dans la région.

La Conférence générale aurait intérêt à retirer de son ordre du jour le point inutile consacré aux prétendues 'Capacité et menace nucléaires israéliennes', de manière à maintenir le consensus relatif à la résolution sur l' 'Application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient'.